

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2021

**PRISE EN CHARGE ET RÉPARATION DES CONSÉQUENCES DES ESSAIS NUCLÉAIRES
FRANÇAIS - (N° 3966)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 2

présenté par

Mme Sanquer, M. Benoit, M. Guy Bricout, M. Favennec-Bécot, M. Meyer Habib, M. Labille,
M. Lagarde, M. Morel-À-L'Huissier, Mme Sophie Métadier, M. Naegelen, Mme Six, Mme Thill et
M. Zumkeller

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Il est institué une reconnaissance honorifique aux vétérans du nucléaire reconnus victime.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La mise à contribution de la Polynésie française a été reconnue au sein du statut d'autonomie de la Polynésie française par l'adoption de la loi organique du 5 juillet 2019. La loi du 5 janvier 2010, dite « Loi Morin », a construit un système d'indemnisation des victimes des essais nucléaires.

En revanche, il n'existe toujours aucune reconnaissance honorifique des vétérans des essais nucléaires alors même que ces personnes ont été exposés aux dangers de la radiation pour contribuer à bâtir la capacité de dissuasion nucléaire française.

Ce sacrifice doit être reconnu, les honneurs doivent être rendus à celles et ceux qui ont aujourd'hui à subir des conséquences des essais nucléaires.

Cet amendement propose donc la création d'une reconnaissance honorifique pour les vétérans des essais.